siege@solidairesidd.org
www.solidairesidd.org

93 BIS, RUE DE MONTREUIL
75011 PARIS
03 29 76 78 42 03 63 37 93 32

Nîmes, le 25 novembre 2011

M. Jean Pierre FRILEUX
Secrétaire Général
Solidaires I.D.D.
362 rue Georges Besse
30035 NIMES

Madame la Secrétaire Générale
DGCIS
Bâtiment Bervil
12 rue Villiot
75572 PARIS Cedex 12

Madame la Secrétaire Générale,

Pour faire suite à nos échanges du 15 courant relatifs au projet de reclassement des corps des techniciens du Minéfi (T. Minéfi) et des techniciens supérieurs de l'industrie et des mines (TSIM) dans un nouveau corps du nouvel espace statutaire (NES) dénommé, technicien supérieur de l'économie et de l'industrie (TSEI), vous trouverez ci dessous les principales remarques émises par mon syndicat.

1. MISSIONS DEVOLUES AUX TSEI :

Sur le fond Solidaires I.D.D. partage votre vision de vouloir créer une césure entre le 2ième et le 3ième grade du corps des TSEI cette option offrant, notamment aux T. Minéfi, de nouvelles possibilités de mobilité et d'évolutions professionnelles.

Solidaires I.D.D. relève toutefois que la rédaction du point II de l'article 4 du projet de statut particulier du corps des TSEI (version V3) ne permet pas en l'état de mettre en application votre proposition. Solidaires I.D.D. vous propose en conséquence la rédaction suivante du point II de l'article 4 : *«II - Les techniciens supérieurs en chef de l'économie et de l'industrie ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines mentionnés au I, nécessitent des qualifications particulières sanctionnées par un niveau d'expertise. Ils peuvent encadrer une équipe."*

Pour le reste Solidaires se déclare satisfait des propositions formulées et vous remercie d'avoir pris en compte ses précédentes observations.

2. REGIME INDEMNITAIRE :

Comme vous l'avez compris, un engagement ferme et définitif de Solidaires I.D.D. sur le projet sans disposer du barème indemnitaire applicable au nouveau corps, n'était pas envisageable le 15 novembre.

C'est la raison pour laquelle Solidaires I.D.D. vous serait reconnaissant de bien vouloir lui communiquer au plus vite la grille indemnitaire concernée.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint que vous avez évoqué et du risque de voir certains agents ponctuellement pénalisés, la grille indemnitaire détaillée devra être accompagnée de mesures et d'éléments complémentaires visant à identifier :
a) le nombre d'échelons concernés,
b) les montants en jeu,
c) la durée pendant laquelle les agents devront bénéficier d'un rattrapage avant de retrouver une situation normale (changement d'échelon).

Solidaires I.D.D. prend par ailleurs bonne note de votre engagement à garantir aux agents impactés le maintien intégral de leur niveau indemnitaire.

Ce point devra faire l'objet d'une note de votre part afin de parfaitement bien comprendre les mécanismes mis en œuvre qui, selon vos propos, ne se présenteront pas sous forme d'une indemnité différentielle.

3. RECLASSEMENT DES T. MINEFI PRINCIPAUX :

Au regard d'exemples recensés dans d'autres ministères et développés en séance (ex : fusion des corps des techniciens supérieurs et des contrôleurs sanitaires du MAAPRAT) Solidaires I.D.D. maintient que le 2ième grade du corps des T. Minéfi a vocation à être reclassé dans le 2ième grade du corps des TSEI.

Par ailleurs, le reclassement du 1ier grade du corps des T. Minéfi dans le 1ier grade du corps des TSEI ne présentant qu'un intérêt extrêmement limité en terme indiciaire, Solidaires I.D.D. propose la mise en place d'un plan de qualification exceptionnel pour les agents du 1ier grade du corps des TSEI, à l'identique de ce qui est envisagé pour le 3ième grade du corps des TSIM.

Cette proposition présente l'avantage d'offrir aux T. Minéfi les plus jeunes un réel plan de carrière en sachant que ces agents sont les mêmes qui se sont déjà vus refuser l'accès à l'examen professionnel de TSIM dans le cadre de VT 2005. Ce ne serait qu'une juste reconnaissance envers ces agents que VT 2005 a privé d'un déroulement de carrière normal.

Solidaires I.D.D. demande à tout le moins qu'une mesure exceptionnelle soit mise en place pour les agents du 7ième échelon du corps des T. Minéfi qui voient la perte totale de leur ancienneté dans l'échelon.

4. PLAN DE QUALIFICATION EXCEPTIONNEL TSIM CHEF :

Ce plan pluriannuel annoncé en réunion qui s'élèverait à 30 promotions au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) à raison de 10 par an nous paraît tout à fait insuffisant.

Solidaires I.D.D. propose une prorogation de ce plan au-delà des 3 ans, sur 2 années supplémentaires afin de pouvoir promouvoir environ 50 % des TSIM Chef actuellement classés au-delà du 5ième échelon de ce grade.

Quant à la proposition d'une organisation syndicale de repousser les conditions d'ancienneté pour bénéficier de ce plan de qualification (de 7 ans à 8 ans), Solidaires I.D.D. n'y souscrit absolument pas. Au contraire, la limite proposée de 7 ans doit être abaissée, au pire rester à minima en l'état.

Solidaires I.D.D. vous demande en revanche d'apporter une attention particulière à la mise en œuvre de ce plan de qualification pour le réserver, autant que faire se peut, aux actuels TSIM Chef et éviter ainsi les effets d'aubaine que vous nous avez rappelés, voire opposés, tout au long de nos débats.

Pour conclure, au regard des arguments et des réserves développés lors de la réunion et repris dans ce courrier, Solidaires I.D.D. vous réitère son accord pour la poursuite de ce projet et prend bonne note de votre décision de le faire aboutir.
Solidaires I.D.D. considère en effet que ce projet, et seulement dans ce cas bien particulier des corps techniques industrie, va dans le sens de l'intérêt général des plus de 1000 agents concernés, qu'il assoit la gestion des corps techniques de l'industrie au MINEFI, sachant que Solidaires I.D.D. y est particulièrement attaché notamment pour des raisons historiques.

Bien entendu cette position ne remet pas en cause l'opposition de Solidaires I.D.D. au NES qui, au-delà du peu de gain indiciaire pour bon nombre d'agents, rallonge les carrières des plus jeunes de plusieurs années.

Solidaires I.D.D. confirmera son approbation définitive et ferme à ce projet dès lors qu'il sera en possession du régime indemnitaire qui doit absolument contenir des mesures de compensation pour les agents les plus défavorisés et voir son article 4 point II reformulé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de Solidaires I.D.D.

Jean-Pierre Frileux

Copies : - Chef de bureau gestion des corps techniques
- Secrétariat Solidaires I.D.D.